



Recueil de bonnes pratiques sanitaires Pour les entreprises de photographie

#Ensemble pour prévenir les risques de propagation du Covid-19

Avant-propos

● **Afin d'accompagner la réouverture au public de tous les commerces le 11 mai 2020**, la FNP a travaillé au sein du Conseil du Commerce de France pour échanger sur les bonnes pratiques sanitaires pour l'accueil des clients et la pratique de l'activité de photographe.

Le présent recueil de bonnes pratiques sanitaires a pour but d'indiquer à chaque entreprise les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

● **Ce recueil de bonnes pratiques sanitaires s'appuie notamment sur les informations communiquées par le gouvernement français concernant la transmission du virus Covid-19, les gestes barrières et les masques** (disponibles au lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>).

La FNP a aussi travaillé avec l'U2P et la CNAMS pour pouvoir proposer ce guide de bonnes pratiques qui s'adresse à toutes les entreprises de la branche : commerçants, artisans, photographe scolaire, de maternité, vendeurs de matériels etc....

Le respect de ces règles sera capital pour la réussite du déconfinement

Accès au point de vente et déplacements dans le point de vente

- **Rappeler les gestes barrières** (affichage ou diffusion vidéo ou sonore) à l'entrée et à l'intérieur du point de vente.

- **Veiller au respect de la distanciation sociale d'au moins un mètre.**

- **Matérialiser au sol la mesure d'un mètre de distanciation sociale dans les zones d'attente** (encaissement, zone de récupération des produits...),

et/ou

- **Déplacer certains meubles ou réagencer le point de vente** pour limiter les zones où cette règle est difficile à respecter, tout en veillant à respecter la réglementation incendie et sécurité et celle relative à l'accessibilité des personnes en situation de handicap,

et/ou

- **Organiser la circulation** dans le point de vente, en veillant à que cette méthode ne conduise pas à rallonger inutilement :

- **le temps de parcours**, car cela pourrait conduire à allonger la file d'attente des clients à l'entrée des magasins,

- **les distances parcourues**, notamment dans les surfaces importantes, afin de ne pas fatiguer les personnes fragiles. Le cas échéant, prévoir des possibilités de sortie anticipée et/ou du mobilier de repos (à nettoyer régulièrement),

et/ou

- **limiter le cas échéant le nombre de personnes présentes simultanément** (personnel et clients), en tenant compte de la superficie du point de vente, de son agencement et de sa fréquentation.

Si une limitation du nombre de clients s'avère nécessaire, **afficher cette limitation à l'entrée du magasin**. Le respect de la limitation ne doit pas conduire à interdire l'accès aux parents isolés accompagnés de jeunes enfants, à l'accompagnant d'une personne en situation de handicap ou au chien guide d'aveugle ou de mal-voyant ou de personne autiste.

et/ou

- **Proposer la commande à distance** (par Internet ou par téléphone) et le retrait en point de vente (*Click & collect*),

et/ou

- « **Privatiser** » le point de vente sur prise de RDV en période de faible affluence.

- **Encourager le port du masque pour les clients.**

- **Mettre à disposition des distributeurs de gel ou solution hydroalcoolique pour le nettoyage des mains des clients**, en rappelant (affichage ou diffusion vidéo ou sonore) les recommandations sur le nettoyage des mains :

- à l'entrée du point de vente,

- au comptoir de commande (notamment borne de tirage photo)

- **Mettre à disposition du personnel présent en point de vente et/ou en contact avec le public des dispositifs de protection du visage** en utilisant tout moyen permettant d'établir une barrière physique et tenant compte de la mobilité du personnel.

- **Mettre à disposition du personnel présent en point de vente et/ou en contact avec le public les produits nécessaires permettant un nettoyage régulier des mains ou des gants.**

- **privilégier l'utilisation par le client de son propre sac.**

- **Nettoyer régulièrement les poignées** (extérieures et intérieures) **des portes d'accès** au point de vente,

...

<ul style="list-style-type: none"> ● Nettoyer régulièrement le mobilier (par ex. les poignées de portes ou de tiroirs, vrac...), les tabourets, fauteuils, chaises et tables mis à disposition des clients, les vitrines d'exposition des produits, les équipements et supports d'informations (tablette numérique, borne de tirage photo ...)
<ul style="list-style-type: none"> ● Limiter dans la mesure du possible les contacts avec les produits non emballés et ne pouvant pas être nettoyés avant leur utilisation par les clients.le vendeur garde le produit dans ses mains lors de démonstration d'un appareil photo par ex ...
<ul style="list-style-type: none"> ● Nettoyer régulièrement les produits de démonstration ou d'exposition mis à disposition des clients
<ul style="list-style-type: none"> ● Ne plus proposer l'utilisation des fontaines à eau, café, distributeurs de boisson ...
<h3 style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px;">Encaissement et emballages des achats</h3>
<ul style="list-style-type: none"> ● Rappeler à proximité des caisses les gestes barrières (affichage ou diffusion vidéo ou sonore) et le fait de ne pas se toucher le visage.
<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre à disposition du personnel de caisse les produits nécessaires permettant un nettoyage régulier des mains ou des gants.
<ul style="list-style-type: none"> ● Veiller au respect la distanciation sociale d'au moins un mètre entre les clients <ul style="list-style-type: none"> - Matérialiser au sol ou dans l'espace la mesure d'un mètre de distanciation sociale devant les caisses ;
<ul style="list-style-type: none"> ● Limiter les contacts entre le personnel de caisse et les clients <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition du personnel de caisse un dispositif de protection du visage ; et/ou - Matérialiser un espace de courtoisie au niveau des caisses permettant une distanciation sociale d'au moins un mètre ; et/ou - Installer une barrière physique (paroi de plexiglas, film plastique ...) entre le personnel de caisse et les clients. et/ou - Privilégier le paiement sans contact par carte bancaire ou mobile, sans interdire le paiement en espèces et mettre à disposition une coupelle pour la remise des espèces ; et/ou - Privilégier l'utilisation dématérialisée de la carte de fidélité, sans toucher le support de présentation.
<ul style="list-style-type: none"> ● Limiter les contacts au moment de la remise des achats : <ul style="list-style-type: none"> - Laisser le client ranger lui-même ses achats dans son sac de rangement, et/ou - Inviter les clients à utiliser leurs propres sacs de rangement et à ne pas les poser sur le comptoir, et/ou - Poser le sac contenant les achats du client sur le comptoir pour qu'il y soit pris par le client. et/ou - Libérer systématiquement le comptoir avant de s'occuper du client suivant.
<ul style="list-style-type: none"> ● Nettoyer régulièrement le mobilier de caisse (tapis, comptoir, téléphone, ...), les caisses et les équipements d'encaissement (caisse enregistreuse, TPE, douchette ...).

Prise de vues photo,

- Photo d'identité =Veiller au respect la distanciation sociale d'au moins un mètre entre les clients et l'opérateur.

- Matérialiser au sol ou dans l'espace la mesure d'un mètre de distanciation sociale.

Portrait en studio : veiller au respect de la distanciation sociale d'au moins un mètre, entre le photographe et le client , limiter le nombre de personne présent dans le studio.

- Respecter les mesures barrières

- Rappeler les mesures barrières à proximité (affichage ou diffusion vidéo ou sonore) et le fait de ne pas se toucher le visage.

et/ou

- Mettre à disposition des clients des distributeurs de gel ou solution hydroalcoolique et rappeler (affichage ou diffusion vidéo ou sonore) les recommandations sur le nettoyage des mains

et/ou

- Nettoyer régulièrement le studio de prise de vue .

- Informer les clients sur les éventuelles mesures prises pour limiter les risques de contamination

Retour des produits achetés ou loués par le client

- Mettre des gants et/ou du gel ou solution hydroalcoolique à disposition du personnel chargé de récupérer les produits pour vérifier l'état et la correspondance entre les produits retournés et le ticket de caisse.

- Nettoyer et/ou désinfecter les produits retournés avant remise en vente ou location dans le point de vente. A défaut, les placer en « quarantaine ».

- Limiter les retours produits en période de forte affluence.

Service après-vente

Cf. les bonnes pratiques pour l'encaissement et l'emballage des produits, celles pour les retours de produits et celles pour l'essayage et les tests des produits.

PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE /MATERNITE /évènementiel (en dehors du point de vente)

Respecter les mesures et autorisations gouvernementales en vigueur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>).

Certaines restrictions sont possibles en termes d'accès, de nombres de personnes présentes etc... Avant d'effectuer toutes prises de vues, veiller à consulter le site pour les connaître

Les mesures barrières sanitaires sont essentielles

Le port du masque est fortement recommandé pour le photographe

Retrait de marchandises

(click & collect ou produits non stockés dans l'espace de vente)

Cf. les bonnes pratiques pour l'encaissement et l'emballage des produits et celles pour les retours de produits.

